

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)**Membres absents** : M. IZIMER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme CHEVALIER - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Année 2010 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat**

Madame Garret, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a accordé une aide financière à quarante-neuf athlètes dijonnais dans le cadre de contrats de partenariat.

Aujourd'hui, trois athlètes dijonnais de haut niveau, Mlle Julie Martin, Mlle Orlann Ombissa D'Zangue et M. Laurent Boudriot sollicitent, dans une démarche similaire, le renouvellement du soutien de la Ville, dont ils se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles ils participeront en 2010.

Mlle Julie Martin domine depuis plusieurs années les compétitions nationales de billard sportif. Licenciée à l'académie de billard de la Toison d' Or, elle a remporté en 2009 le titre de championne de France master féminine libre. Elle termine régulièrement dans les dix premières aux championnats d'Europe de la discipline et est partenaire de la Ville depuis sept années.

Mlle Orlann Ombissa D'Zangue, licenciée au Dijon Université Club, est championne de France junior sur 60 m en salle ; sélectionnée en équipe de France, elle a terminé 6ème Française aux championnats de France « élite ».

M. Laurent Boudriot, licencié au Handphyclub, est spécialiste de tir sportif handisport. Ses performances lui permettent chaque saison de figurer parmi les meilleurs Français et d'être ainsi régulièrement sélectionné en équipe de France. Il est partenaire de la Ville depuis six années.

Il est proposé de réserver une suite favorable à leurs demandes, en leur accordant une aide financière d'un montant de 400 € pour Mlle Martin, de 750 € pour Mlle Ombissa D'Zangue et de 600 € pour M. Boudriot.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier à Mlle Julie Martin, Mlle Orlann Ombissa D'Zangue et M. Laurent Boudriot, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière d'un montant de 400 € pour la première, 750 € pour la seconde et de 600 € pour la troisième ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces trois athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - dire que le montant de la participation financière de la Ville, fixée globalement à 1 750 € TTC, sera prélevé sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010



PUBLIÉ LE 21/05/2010